



Imposition sur fortune provenant d'égypte

Par **kakaka**, le **16/09/2011 à 21:32**

Bonjour, je voudrais savoir quel sont les démarche nécessaire concernant un transfert d'argent (assez grande somme provenant d'un héritage) d'égypte a la france dans le but de recouvrir un crédit , et si oui ou non , cette somme sera-t'elle imposable en France ? Merci

Par **mimi493**, le **16/09/2011 à 21:37**

ça dépend de plein de facteurs
Par exemple, si vous êtes imposable en France, cet argent devait être déclaré si elle vous assujettit à l'ISF

Par **Michel**, le **18/09/2011 à 12:53**

Bonjour, Vous devriez aussi voir si il existe une convention franco-egyptienne pour éviter la double exposition.
Michel
Legalacte